

FEDERATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE (AISBL)

Place Albert 1^{er}, 13, B – 6530 Thuin (Belgique), tel : +32.71.59.12.38, fax : +32.71.59.22.29, internet : <http://www.fci.be>

NOMENCLATURE STANDARDISÉE DES COULEURS DE ROBES CHEZ LE CHIEN

Bernard DENIS

La nécessité de standardiser les couleurs de robes du chien est ressentie depuis longtemps : d'une race à l'autre, en effet, il arrive que le même mot désigne des robes différentes ou, au contraire, que la même robe reçoive des qualificatifs très variés. Par ailleurs, les nomenclatures traditionnelles s'efforcent plus souvent de faire ressortir de façon imagée certaines nuances de couleur que de tenir compte de la nature exacte de la robe de base. Le présent travail répond à un objectif de standardisation. Il ne prétend pas s'imposer et faire changer les habitudes, mais au moins inciter les éleveurs à comprendre son intérêt.

L'ouvrage de référence est « Les couleurs de robes chez le chien », publié par Royal Canin. Le présent document est *un abrégé de la partie descriptive*, auquel ont été ajoutées quelques équivalences possibles de qualification des robes, qui illustrent la souplesse d'utilisation et d'adaptation de cette nomenclature. Aucun terme concernant les variations de nuances n'est proposé, celles-ci pouvant être désignées librement.

Rappelons que la coloration du pelage résulte de la présence de pigments, les mélanines, qui existent sous deux formes :

- l'eumélanine ou pigment sombre, noire ou marron (au sens de « marron sec »),
- la phaeomélanine ou pigment clair, fauve.

En l'absence de pigment, on obtient le blanc.

Les robes sont classées en simples, composées et modifiées.

ROBES SIMPLES

Elles ne renferment qu'un seul pigment, sombre ou clair, ou en sont totalement dépourvues. On en distingue trois types.

Robes sombres

Les poils contiennent de l'eumélanine. Elles sont noires ou marron si le pigment n'est pas dilué, bleues ou beiges si celui-ci est dilué.

La robe **noire** ne pose pas de problème.

La robe **marron** (ou **brun-chocolat**) connaît des variations de nuances car elle peut être plus ou moins foncée. La truffe est obligatoirement marron. L'iris tend à s'éclaircir.

La robe **bleue** est obtenue par dilution du pigment noir. La truffe est obligatoirement bleue et les animaux sont bleus dès la naissance. Des variations de nuances sont possibles.

La robe **beige** est obtenue par dilution de la couleur marron. Elle connaît des variations de nuances. La truffe est elle-même beige. L'iris est clair, pouvant aller jusqu'à la nuance « œil de proie ».

Robes claires

Elles sont colorées par la phaeomélanine. Elles sont fauves si le pigment est normal et sable s'il est dilué. Les robes fauves et sable connaissent de grandes variations dans leurs nuances.

La robe **fauve** varie de l'orangé au rouge acajou. La truffe peut être, normalement, noire, marron ou fauve (rougeâtre). La teinte est souvent éclaircie en parties déclives et aux extrémités. Si l'éclaircissement est marqué, au point d'évoquer un « sable à manteau fauve » (cf Akita Inu), il est possible de préciser : « fauve fortement éclairci distalement ».

La robe **sable** est obtenue par dilution de la couleur fauve. Elle varie du crème au blanchâtre, la limite entre le fauve clair et le sable étant impossible à fixer objectivement. On observe d'importantes variations de nuances, pouvant aller jusqu'au blanchâtre chez les animaux les plus clairs. La truffe est toujours pigmentée et peut être de couleurs variées, normales ou diluées.

Robe blanche

Dans le cas de la robe blanche, les poils sont totalement dépourvus de pigment. Toutes les couleurs de truffe sont possibles, y compris la dépigmentation, partielle (ladre) ou totale (couleur chair).

ROBES COMPOSÉES

Les robes composées renferment les deux pigments, sombre et clair mais le blanc en est totalement absent. Elles sont donc uniformément colorées et bipigmentées. Selon la manière dont l'eumélanine et la phaeomélanine se répartissent, on peut identifier cinq types de robes, qui connaissent par ailleurs un certain nombre de variantes : le fauve masqué, le fauve charbonné, le fauve bringé, le noir marqué de fauve et le fauve à manteau.

La robe **fauve (ou sable) masqué** possède un masque plus ou moins étendu sur la face. « Masqué » tout court sous-entend « de noir ». Sinon, il faut préciser « de marron », « de bleu »... La truffe est de la même couleur que le masque.

Il est à noter que le masque, très répandu chez le chien, peut être également présent sur n'importe laquelle des quatre robes suivantes.

La robe **fauve (sable) charbonné** se caractérise par la présence de poils eux-mêmes bipigmentés (poils zonés ou « agouti ») sur tout ou partie du corps, ce qui se traduit par des charbonnures sur les régions concernées. L'abondance du pigment sombre varie considérablement, ce qui confère au fauve charbonné une expression phénotypique très diverse, allant du presque fauve au presque noir, en passant par tous les intermédiaires. Il est donc nécessaire de préciser l'abondance des charbonnures (au minimum : légèrement, moyennement, fortement), l'absence de précision pouvant toutefois être considérée comme synonyme de « moyennement charbonné ». Si tous les poils sont charbonnés : voir ci-après.

« Charbonné » tout court sous-entend « de noir ». Sinon, il faut indiquer : « de bleu », « de marron » ... Par exemple : robe « fauve légèrement charbonné de marron ».

Cette robe est par ailleurs fréquemment masquée. On précise alors : « fauve charbonné, masqué ».

Enfin, il arrive que de forts éclaircissements distaux s'observent sur une robe fauve charbonné.

*Cas particulier de la robe **fauve (sable) entièrement charbonné.***

Tous les poils sont bipigmentés (zonés, « agouti »). On peut utiliser le qualificatif ci-dessus mais on peut retenir également le qualificatif « **agouti** » pour désigner la robe dans son ensemble (éventuellement : « agouti bleu », « agouti marron ». Il est de surcroît possible de préciser la nature de la phaeomélanine et parler de « sable agouti bleu » ou « fauve agouti marron ».

Pragmatiquement, les robes fauve entièrement charbonné peuvent être aussi qualifiées, simplement, de « **noirâtre** », « **bleuâtre** », « **brunâtre** » ...

Dans la robe **fauve (sable) bringé**, l'eumélanine se condense en des rayures transversales appelées « bringeures ». Celles-ci sont plus ou moins abondantes, pouvant aller jusqu'au presque noir. Il est donc nécessaire de préciser l'abondance des bringeures (au minimum : légèrement, moyennement, fortement), l'absence de précision pouvant toutefois être considérée comme synonyme de « moyennement bringé ».

Cette robe est, par ailleurs, fréquemment masquée ; on précise alors : « Fauve bringé, masqué ».

« Bringé » tout court sous-entend « de noir ». Sinon, il faut indiquer : « de bleu », « de marron »... Par exemple : robe « sable fortement bringé de bleu, masqué ».

La robe **noir marqué de fauve (sable) et ses variantes** correspond au « noir et feu » des nomenclatures traditionnelles. Les marques fauves sont localisées aux extrémités. Les variantes viennent d'abord du remplacement du noir par du bleu, du marron ou du beige.

Il arrive également que les marques fauves s'observent sur un fond de robe entièrement charbonné (ou agouti), réalisant une autre variante, le « fauve charbonné marqué de fauve » (sous-entendu : « entièrement charbonné »). On parlera plutôt d'« agouti » que de fauve entièrement charbonné, ce qui donne par exemple : « agouti marqué de fauve », « agouti marron marqué de sable »...

Dans le cas du **fauve (sable) à manteau et ses variantes**, l'eumélanine est moins ou beaucoup moins envahissante que dans la robe précédente, se réduisant parfois à une simple selle. Les variantes viennent d'abord du remplacement du noir par du bleu, du marron ou du beige.

Il arrive également que les poils du manteau soient zonés, ce qui autorise à parler de « fauve à manteau charbonné » (sous-entendu : « entièrement charbonné ») ou, mieux, de « fauve à manteau agouti ».

Il est possible d'introduire un qualificatif concernant l'extension du manteau. Par exemple : « fauve à manteau réduit », « sable à grand manteau agouti marron » ...

ROBES MODIFIÉES

La robe de base, simple ou composée, demeure identifiable mais elle a subi une modification qui en change l'aspect. Trois mécanismes peuvent être responsables de celle-ci : le grisonnement, la bigarrure, la panachure.

Grisonnement : robes grisonnées

La robe est normale dans les premières semaines de la vie, puis elle se mélange peu à peu de poils blanchâtres, en des proportions variables.

Toutes les robes peuvent grisonner. Un qualificatif est classique : le **gris**, qui correspond à un mélange de poils noirs et de poils blancs (les animaux sont noirs à la naissance). Peuvent également être retenus : le **grège** (mélange de marron et de blanc), l'**aubère** (mélange de fauve et de blanc).

Dans tous les autres cas, il est préférable de conserver le qualificatif de la robe de base suivi, **après une virgule**, de « grisonné ». Par exemple : « fauve à manteau, grisonné » (au lieu d' « aubère à manteau gris »).

Il est possible d'introduire une appréciation de l'intensité du grisonnement : « noir légèrement grisonné », « agouti moyennement grisonné » ...

Bigarrures : robes bigarrées

Seul, le pigment sombre (eumélanine) est concerné.

Le fond de la robe est éclairci (dilution, grisonnement, ou les deux à la fois), voire dépigmenté, tandis que la coloration normale se maintient sous forme de taches déchiquetées réparties au hasard.

Classiquement, on parle de « bleu-gris bigarré de noir » (simplifié en « bleu bigarré »), « beige bigarré de marron marqué de fauve » (logiquement, « beige bigarré marqué de fauve » suffit), « blanc bigarré de noir » etc., en commençant de qualifier le fond dilué de la robe.

Il est possible aussi, selon une autre logique, de conserver le qualificatif de la robe de base, suivi de « bigarré » **après une virgule**. Par exemple : « noir marqué de fauve, bigarré », « sable à manteau marron, bigarré ». Il convient alors d'éviter une confusion : l'expression classique « bleu bigarré » devient, selon cette autre logique, « noir, bigarré ». La présence de la virgule est fondamentale.

Panachures : robes panachées

« Panachure » est devenu synonyme de « panachure blanche ». La panachure peut être limitée, moyenne, envahissante. On identifiera la robe de base (même réduite à des taches de couleur aux oreilles) et on ajoutera « à panachure limitée », « à panachure moyenne », « à panachure envahissante ». Par exemple : « noir marqué de fauve, à panachure limitée », « sable charbonné, masqué, à panachure moyenne », « fauve bringé, à panachure envahissante ».

Il est possible d'augmenter le nombre de catégories et de s'exprimer un peu différemment, par exemple :

- fauve, légèrement marqué de blanc,
- noir marqué de fauve, marqué de blanc (qu'on transformera en « noir marqué de fauve et de blanc »),
- sable charbonné, masqué, et blanc,

- fauve bringé, envahi de blanc,
- fauve charbonné, fortement envahi de blanc. Si l'on préfère, « blanc marqué de fauve charbonné » est équivalent.

Cas des robes panachées avec particularités

La panachure peut être tachetée (petites taches de couleur), mélangée (mélange de poils blancs et de poils de couleur), tavelée (petites taches sur la peau, le poil restant blanc).

On peut qualifier l'intensité de la particularité, en parlant par exemple de : « fauve, et blanc légèrement tacheté », « noir marqué de fauve, envahi de blanc fortement tacheté », « marron et blanc, mélangé », « fauve charbonné, et blanc très fortement tavelé » etc...

Remarque : l'important, pour les robes modifiées, est de toujours identifier la robe de base (même si elle est réduite à quelques taches) avant de construire l'expression qui définira la robe dans son ensemble. Sauf dans le cas où un terme est consacré par l'usage pour désigner la robe dans son ensemble, la modification doit toujours figurer après une virgule : « robe de base, modification ».

CONCLUSION

La nomenclature standardisée est logique, précise et universelle. Elle est parfois lourde mais beauté n'est pas forcément compatible avec précision et universalité.

Même si le vocabulaire traditionnel demeure celui qui est couramment utilisé, il est du plus grand intérêt pour les éleveurs de comprendre la nomenclature standardisée et de savoir établir les équivalences.

Ce résumé a été approuvé par le Comité Général de la FCI lors de sa réunion à Vienne, juillet 2009.